



IWMC World Conservation Trust



SCULPTURE D'IVOIRE ET CONSERVATION DES ELEPHANTS

INTRODUCTION

Dans son atelier en Chine, le maître ivoirier se concentre sur la complexité de son art. Il transforme avec application le morceau d'ivoire entre ses mains en un Bouddha ou en boules sculptées insérées l'une dans l'autre. Il lui faut un mois pour achever son œuvre.

Il utilise le talent de sculpteur qui, depuis des millénaires, est passé d'une génération à la suivante. Il a investi des décennies de son propre travail pour acquérir ses compétences et sa technique. Et le produit fini est, une fois encore, spectaculaire.

À des milliers de kilomètres de là, dans la brousse africaine, tout l'art que le maître voue à son métier sert une autre fin. En ajoutant une valeur substantielle à l'ivoire brut, il contribue à la conservation des éléphants d'Afrique.



DURABILITÉ

L'interaction entre les ivoiriers d'Asie et les gestionnaires des espèces sauvages d'Afrique fournit un exemple fort des avantages qu'un commerce bien géré peut apporter à la conservation.

Elle vient de la culture et des traditions des Chinois, qui attachent une grande valeur aux objets sacrés et autres en ivoire sculpté.

Elle vient du besoin d'un développement économique pour les pays africains qui régulent avec soin la production d'ivoire en tant que ressource bénéfique pour les communautés locales.

Et elle vient de notre obligation à conserver les ressources sauvages pour l'avenir, en faisant de la conservation en elle-même, par des incitations pertinentes, une question d'intérêt – le mécanisme ultime de la protection de la nature.

Ces trois facteurs fournissent le triangle de la durabilité, fondé sur le respect des cultures et des traditions, l'accès au développement économique et la conservation de la nature.

Ensemble, ils sont à la base des incitations qui bénéficient aux espèces sauvages et conduisent à ce qu'elles soient gérées comme il convient.

Le défi pour les États membres de la CITES est de maintenir la viabilité des trois éléments interdépendants du triangle de la durabilité, en facilitant un commerce bien géré de l'ivoire.

LA DEMANDE D'IVOIRE

Parmi toutes les ressources naturelles que l'humanité a utilisées au cours du temps, l'ivoire se singularise par son maintien remarquable. Les sculptures anciennes attestent que sa demande s'est maintenue pendant des millénaires - beaucoup plus longtemps que pour de nombreux produits naturels en usage à ce jour.

La demande d'ivoire s'est accrue et a baissé dès l'âge de la pierre et ses sculptures étaient populaires en Égypte prédynastique, en Grèce antique et dans l'Empire byzantin. La sculpture de l'ivoire en Chine remonte aux dynasties Ming and Qing (1368-1644/1664-1912). Au Japon, les objets en ivoire sont devenus populaires au début de l'ère Edo (1603-1868).

Ce maintien permet d'expliquer l'échec permanent des tentatives de certains groupes de défense du droit des animaux de juguler la demande d'ivoire. Le désir de possession d'ivoire est enfoui dans de longues traditions, beaucoup plus fortes que les arguments d'une campagne de relations publiques mal orientée et visant à stigmatiser cette possession.



LA VALEUR

Actuellement, la demande d'ivoire est relativement faible et concentrée sur l'Extrême-Orient. Certains artisans africains font de bijoux en ivoire, souvent en y insérant des pierres précieuses. Ces équipes apportent un revenu important aux communautés pauvres. Mais le marché est essentiellement couvert par l'ivoire commercialisé.

De l'ivoire brut, provenant de la mortalité naturelle et de programmes de chasse contrôlés, a été commercialisé avec l'approbation de la CITES. Grâce à cet apport, les sculpteurs extrême-orientaux peuvent maintenir leurs traditions et créer leurs œuvres d'art.

Le travail de ces artistes augmente substantiellement la valeur de l'ivoire, ce qui incite à la conservation des populations d'éléphants en Afrique. Et le commerce étant effectué sous les auspices de la CITES, sous la supervision étroite des États de l'aire de répartition, l'ensemble du processus est bien géré.

En dépit de la disponibilité d'ivoire de sources durables, l'on s'inquiète en Asie de la viabilité à long terme de l'approvisionnement. Ceci a un effet négatif sur le recrutement de nouveaux sculpteurs et sape la capacité des maîtres ivoiriers à transmettre leurs traditions et connaissances aux générations futures. Un héritage culturel important est donc menacé.

Le Japon et la Chine, en tant que pays importateurs d'ivoire, ont adopté des mesures internes strictes de gestion des approvisionnements. Cela signifie qu'ils pourraient commercialiser un flux d'ivoire brut régulier, au bénéfice des États de l'aire de répartition.



LA PHILOSOPHIE DES ESPÈCES SAUVAGES

Si vous partez de la perspective éthique selon laquelle il est mal de tuer ou d'utiliser des animaux, à quelque usage que ce soit, il s'ensuit alors philosophiquement que tout commerce de produits d'animaux doit être banni. Pour de nombreux groupes de défense des droits des animaux, cette proposition a été introduite dans une campagne impérative dès les années 1980 – l'interdiction du commerce international est vue comme un moyen de stopper l'utilisation des espèces sauvages.

Si, au contraire, vous partez de la perspective selon laquelle les espèces sauvages doivent être conservées, alors différents moyens peuvent s'appliquer, selon les circonstances. Le but des vrais conservateurs est de s'assurer que les espèces dans leur ensemble sont gérées de façon durable. L'utilisation des animaux est un mécanisme grâce auquel la conservation à long terme est possible.

Le commerce peut être associé à une activité bénéfique, pour autant qu'il soit bien géré. Mais le commerce légal des espèces sauvages est inévitablement devenu une cible primordiale des attaques des groupes de défense des droits des animaux.



LA CONSERVATION FONDÉE SUR LES COMMUNAUTÉS

Là où le braconnage est le moins fréquent, ce n'est pas une coïncidence si les communautés ont été incitées à gérer leurs populations d'éléphants avec soin.

La conservation fondée sur les communautés reconnaît les droits de propriété des populations locales et leur donne accès aux ressources. Elle garantit aussi que les revenus découlant de leur utilisation sont réinvestis dans les communautés afin d'améliorer leurs moyens d'existence.

Il est évident que les programmes de conservation fondés sur les communautés pourraient aborder les graves menaces affectant les éléphants d'Afrique dans certaines parties de leur aire, en apportant une aide institutionnelle au développement et en renforçant les capacités de lutte contre la fraude. L'utilisation durable et réglementée des espèces sauvages pourrait réduire les conflits homme-éléphant, tout en améliorant la conservation et la gestion à long terme.



LES CAPACITÉS

De nombreux pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique gèrent avec succès nombre d'espèces sauvages. Ils ont des services nationaux de gestion des ressources et un personnel qualifié, les compétences qu'il faut et une longue expérience.

Dans de nombreux cas, l'augmentation des moyens de gestion serait bénéfique. Cependant, il n'est pas juste de suggérer que les pays en développement n'ont pas les compétences nécessaires pour bien gérer leurs espèces sauvages. Depuis longtemps, plusieurs États de l'aire de répartition ont démontré leur aptitude à conserver la nature en général et l'éléphant d'Afrique en particulier.

Les pays en développement ont aussi le devoir moral d'assurer que ces ressources sont utilisées au profit de leurs citoyens. Les ressources peuvent être perdues du fait du braconnage, de réglementations internationales trop restrictives ou de leur destruction physique comme celle de stocks d'ivoire par le feu. Qu'elle que soit la manière de gaspiller ou de délaisser ces ressources, ce sont les communautés locales qui en pâtissent.

Ainsi, outre la surveillance de la gestion, les agents en charge de la nature dans les États des aires de répartition doivent souvent se faire les avocats de l'utilisation durable lors de réunions internationales comme la CITES.

Depuis que l'éléphant d'Afrique a été transféré de l'Annexe II à l'Annexe I en 1989 et certaines populations transférées à nouveau à l'Annexe II, dès 1997, les procédures permettant des ventes d'ivoire au Japon et à la Chine ont progressé beaucoup trop lentement.

LE BRACONNAGE – CAUSE ET EFFET

L'état des populations d'éléphants en Afrique ne suit pas un seul modèle. Dans de nombreuses parties de l'aire, ces populations sont à de bons niveaux. Mais dans d'autres, elles font face à de graves menaces dues aux conflits homme-éléphant, à l'insécurité alimentaire, aux abattages illégaux pour l'ivoire et la viande, au commerce illégal d'ivoire, à la perte et à la fragmentation d'habitats et à une surabondance localisée.

Alors que les raisons de braconner peuvent être complexes et découler de causes diverses, l'un des principaux facteurs conducteurs est le manque d'intérêts tangibles pour les communautés locales. Certaines régions pauvres en mal de nourriture et de revenus sont interdites d'un accès légal à leurs ressources naturelles. Si l'on y ajoute des possibilités économiques limitées, cela crée une forte incitation au braconnage. Cela établit aussi des conditions pouvant être exploitées par le crime organisé.

Au cours du temps, la demande en produits d'espèces sauvages tend à rester relativement constante. Ces produits ne créent pas leur propre demande, comme le font les iPads et autres biens de consommation modernes. Contrairement aux assertions des groupes de défenses des droits des animaux, rien de sérieux ne vient confirmer

qu'un commerce soigneusement contrôlé d'ivoire enflerait la demande et conduirait à une augmentation du braconnage dans les autres États de l'aire de répartition.

Puisque le braconnage est plus directement lié aux conditions régnant aux lieux de production, se focaliser sur la demande ou mettre davantage d'accent sur la lutte contre la fraude n'aura aucun effet durable sur l'étendue du braconnage. Lorsque le braconnage s'est installé, les services de lutte contre la fraude ne peuvent guère agir avec des moyens limités. Ce n'est qu'en mettant en place des marchés légaux que les régulateurs peuvent réguler et que la lutte peut fonctionner.

Ironiquement, le fait que certains États de l'aire de répartition n'ont pas adopté des pratiques durables et n'ont donc pas su conserver leurs populations d'éléphants est utilisé à la CITES comme excuse pour limiter partout les ventes d'ivoire. Et les incertitudes créées par les marchandages en la matière sont exploitées par les braconniers et le crime organisé. Malheureusement, ce sont aujourd'hui ceux qui exploitent illégalement les espèces sauvages qui peuvent assurer un flux régulier de marchandise et qui bénéficient ainsi d'un avantage commercial.



LA RÉSISTANCE

L'ivoire d'éléphant est utilisé depuis les temps anciens. Ce n'est pas une coïncidence si, au long de ces millénaires, les éléphants ont aussi résisté.

Dans ce vaste espace d'existence, le rôle de la CITES a été relativement insignifiant. Et alors que la CITES peut certainement aider aujourd'hui à la conservation de l'éléphant, elle peut le faire précisément parce qu'il y a une demande pour son ivoire.

Pour cela, nous devons remercier les sculpteurs d'ivoire qui se sont consacrés pendant des générations innombrables à la production de leurs trésors artistiques.

L'utilisation de l'ivoire et la conservation des éléphants ont une longue histoire commune qui continuera de résister aux épreuves du temps.



RÉSUMÉ

- Les sculptures en ivoire sont des œuvres d'art pouvant prendre des mois pour être achevées. Les maîtres ivoiriers utilisent le talent des sculpteurs qui, depuis des millénaires, est passé d'une génération à la suivante. Ils investissent des décennies de leur propre travail pour perfectionner leurs compétences.
- L'interaction entre les ivoiriers d'Asie et les gestionnaires des espèces sauvages d'Afrique fournit un exemple fort des avantages qu'un commerce bien géré peut apporter à la conservation.
- La société est servie par un « triangle de la durabilité » fondé sur le respect des cultures et des traditions, l'accès au développement économique et la conservation de la nature. Ensemble, ces facteurs sont à la base des incitations qui bénéficient aux espèces sauvages et conduisent à ce qu'elles soient gérées comme il convient.
- Parmi toutes les ressources naturelles que l'humanité a utilisées au cours du temps, l'ivoire se singularise par son maintien remarquable. Les sculptures anciennes attestent que sa demande s'est maintenue pendant des millénaires.
- De l'ivoire brut, provenant de la mortalité naturelle et de programmes de chasse contrôlés, a été commercialisé avec l'approbation de la CITES. Grâce à cet apport, les sculpteurs extrême-orientaux peuvent maintenir leurs traditions.
- Le travail de ces artistes augmente substantiellement la valeur de l'ivoire, ce qui incite à la conservation des populations d'éléphants en Afrique. Et le commerce étant effectué sous les auspices de la CITES et sous la supervision étroite des États de l'aire de répartition, l'ensemble du processus est bien géré.
- Les conservateurs s'assurent que les espèces dans leur ensemble sont gérées de façon durable. L'utilisation des animaux est un mécanisme grâce auquel la conservation à long terme est possible. Le commerce peut être associé à une activité bénéfique, pour autant qu'il soit bien géré.
- La conservation fondée sur les communautés reconnaît les droits de propriété des populations locales et leur donne accès aux ressources. Elle garantit aussi que les revenus découlant de leur utilisation sont réinvestis dans les communautés afin d'améliorer leurs moyens d'existence.
- Les programmes de conservation fondés sur les communautés pourraient aborder les graves menaces affectant les éléphants d'Afrique dans certaines parties de leur aire, en apportant une aide institutionnelle au développement et en renforçant les capacités de lutte contre la fraude. L'utilisation durable et réglementée des espèces sauvages pourrait réduire les conflits homme-éléphant, tout en améliorant la conservation et la gestion à long terme.
- Depuis longtemps, plusieurs États de l'aire de répartition ont démontré leur aptitude à conserver la nature en général et l'éléphant d'Afrique en particulier.
- Les pays en développement ont aussi le devoir moral d'assurer que ces ressources sont utilisées au profit de leurs citoyens. Les ressources peuvent être perdues du fait du braconnage, de réglementations internationales trop restrictives ou de leur destruction physique comme celle de stocks d'ivoire par le feu. Qu'elle que soit la manière de gaspiller ou de délaisser ces ressources, ce sont les communautés locales qui en pâtissent.
- L'un des principaux facteurs conducteurs du braconnage est le manque d'intérêts tangibles pour les communautés locales. Certaines régions pauvres en mal de nourriture et de revenus sont interdites d'un accès légal à leurs ressources naturelles. Si l'on y ajoute des possibilités économiques limitées, cela crée une forte incitation au braconnage. Cela établit aussi des conditions pouvant être exploitées par le crime organisé.
- L'ivoire d'éléphant est utilisé depuis les temps anciens. Ce n'est pas une coïncidence si, au long de ces millénaires, les éléphants ont aussi résisté. L'utilisation de l'ivoire et la conservation des éléphants ont une longue histoire commune qui continuera de résister aux épreuves du temps.



IWMC World Conservation Trust

www.iwmc.org

🐦 Suivez-nous sur **Twitter @iwmcwct**

© IWMC World Conservation Trust - Janvier 2013